



COMMUNE DES CONTAMINES-MONTJOIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JANVIER 2023

Nombre de membres :

En exercice : 15
Présents : 10
Pouvoirs : 1
Votants : 11
Absents : 5

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS LE VINGT-SIX JANVIER à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 20 JANVIER 2023, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. François BARBIER, M. Jean-Luc MATTEL, Mme Gaëlle BLANCHARD, M. Michel BELIN, M. Michel BOUVARD, Mme Noëlle GRAVAUD, Mme Marielle MERMOUD, Mme Elisabeth MOLLARD, M. Florian GIBIER, M. Bertrand DOLIGEZ

ABSENTS EXCUSES : M. Jean-Christophe DOMINGUEZ, Marie-Noëlle LAVERTON

ABSENTS : Mme Peggy LE BRUCHEC, Etienne JACQUET, Antoine BOISSET,

**OBJET : AVENANT A LA CONVENTION CENTRES DE VACANCES UFOVAL
DEL2023-009**

Rapporteur : Noëlle GRAVAUD

Par délibération en date du 27 novembre 2007, une convention a été conclue avec la Fédération des œuvres laïques de la Haute Savoie pour apporter un soutien financier aux frais d'inscription des enfants des Contamines Montjoie participant aux centres de loisirs de l'UFOVAL.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver l'avenant fixant la participation financière journalière de la commune à **4.20 euros**. Cette aide sera automatiquement déduite de la facture des familles

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Pour : 11	Contre :	Abstention :
------------------	-----------------	---------------------

Article 1 : DE VALIDER l'avenant fixant la participation financière journalière de la commune à **4.20 euros**. Cette aide sera automatiquement déduite de la facture des familles

Article 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

En Mairie, le 26 janvier 2023
Le secrétaire de séance,

En Mairie, le 26 janvier 2023
Le Maire,
François BARBIER

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Affichée le
Acte certifié exécutoire le
Télétransmis en sous-préfecture le
Publié le

